

CATÉGORIE A
INGENIEUR TERRITORIAL
SUR EXAMEN PROFESSIONNEL
DOSSIER D'INSCRIPTION A LA PROMOTION INTERNE - ANNEE 2026

Date limite de réception des dossiers au Centre de Gestion : **19/12/2025 A 10H30**

Contact : carriere@cdg-martinique.fr

COLLECTIVITÉ OU ÉTABLISSEMENT

Nom de la collectivité ou de l'établissement :

Nom et Prénom de la personne à contacter :

Téléphone de la personne à contacter : / 0596 / 0696 /

Mail de la personne à contacter : @

FONCTIONNAIRE

Nom :

Sexe :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : / / /

Grade actuel :

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après dépôt du dossier d'inscription. Les rubriques vides, mal renseignées ou non accompagnées des pièces justificatives ne seront pas prises en compte.

TOUT DOSSIER NON COMPLET ET/OU NON SIGNE PAR L'AUTORITE TERRITORIALE ET PAR L'AGENT NE SERA PAS PRIS EN COMPTE AU-DELA DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier

Vu l'agent :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, que mon dossier est complet et que toutes les pièces justificatives sont bien jointes.

(Date et signature)

Vu Le Maire ou Le Président

*- Atteste de l'authenticité des pièces jointes au dossier
- Valide le présent document*

(Date et signature)

LA CARRIERE DE L'AGENT : ETAT DES SERVICES DE (NOM-PRENOM DE L'AGENT) :

.....
Les critères sont appréciés au 1^{er} janvier de l'année de la promotion interne

• **L'entrée dans la Fonction Publique :**

- Date d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale, d'État, Hospitalière en qualité de **stagiaire, titulaire** : / / / /

- Type de recrutement (joindre l'arrêté de recrutement et, pour les stagiaires, l'arrêté de titularisation) :

- Classement après reprise des services (joindre l'arrêté) : **Grade :** **Echelon :** **Ancienneté :** / an(s) / mois / jour(s) /

• **Le déroulement de carrière :**

ATTENTION ! NE SERONT PRISES EN COMPTE QUE LES LIGNES DÛMENT COMPLÉTÉES

Grades successifs	Date d'accès à chaque grade*	Echelon	Mode d'accès ¹	Qualité ²	Période		Position ou situation ³	Temps complet ⁴ (≥ 1/2 TC)	Temps Non Complet (< 1/2 TC)			CASE A COCHER PAR COLLECTIVITE Pièces justificatives jointes par la collectivité	An(s)	Mois	Jour(s)					
					Du	Au			Durée Hebdomadaire ⁵	Ancienneté de service après calcul du prorata										
										An(s)	Mois	Jour(s)								
													<input type="checkbox"/> oui							
													<input type="checkbox"/> non							
													<input type="checkbox"/> oui							
													<input type="checkbox"/> non							
													<input type="checkbox"/> oui							
													<input type="checkbox"/> non							
													<input type="checkbox"/> oui							
													<input type="checkbox"/> non							
SOUS-TOTAL/TOTAL																				

1 Précisez s'il s'agit d'un accès par : concours, avancement de grade, intégration.

2 Précisez si l'agent est : stagiaire, titulaire.

3 Activité – Disponibilité – Détachement – Mise à disposition – Congé parental – Congé Longue Maladie – Congé payé – Maladie – Congé Longue Durée – Autre à préciser.

4 Répondre par oui ou par non ; TC = Temps Complet ; 1/2 TC = 19H30 jusqu'au 31/12/2001 ; 1/2 TC = 17H30 à compter du 01/01/2002.

5 Précisez la durée hebdomadaire de travail (en heures).

* **JOINDRE OBLIGATOIREEMENT TOUS LES ARRETES DE CHANGEMENT DE SITUATION : GRADE, POSITION, QUALITE**

Fait le/...../.....

Signature et cachet obligatoires

de l'autorité territoriale

LA CARRIERE DE L'AGENT : ETAT DES SERVICES (SUITE)
Les critères sont appréciés au 1^{er} janvier de l'année de la promotion interne

Grades successifs	Date d'accès à chaque grade*	Echelon	Mode d'accès ¹	Qualité ²	Période		Position ou situation ³	Temps complet ⁴ ($\geq 1/2$ TC)	Temps Non Complet (< 1/2 TC)			CASE A COCHER PAR COLLECTIVITE Pièces justificatives jointes par la collectivité	A COMPLETER PAR LA COLLECTIVITE	
					Du	Au			Durée hebdomadaire ⁵	An(s)	Mois	Jour(s)		
													<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
													<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
													<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
													<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
													<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
SOUS-TOTAL/TOTAL														

1 Précisez s'il s'agit d'un accès par : concours, avancement de grade, intégration.

2 Précisez si l'agent est : stagiaire, titulaire.

3 Activité – Disponibilité – Détachement – Mise à disposition – Congé parental –
Congé Longue Maladie – Congé payé – Maladie – Congé Longue Durée – Autre à préciser.

4 Répondre par oui ou par non ; TC = Temps Complet ; 1/2 TC = 19H30 jusqu'au 31/12/2001 ; 1/2 TC = 17H30 à compter du 01/01/2002.

5 Précisez la durée hebdomadaire de travail (en heures).

* **JOINDRE OBLIGATOIREEMENT TOUS LES ARRETES DE CHANGEMENT DE SITUATION : GRADE, POSITION, QUALITE**

Fait le/...../.....

Signature et cachet obligatoires
de l'autorité territoriale

CONDITIONS A REMPLIR AU 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE AU COURS DE LAQUELLE LA LISTE D'APTITUDE EST ETABLIE (Art. 17 du décret 85-1229 du 20/11/1985 modifié)		CADRE RÉSERVÉ AU CDG	
PARTIE RESERVÉE A LA COLLECTIVITÉ		Cases à cocher ¹	L'agent remplit-il les conditions d'accès au grade :
1- Fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B en position d'activité ou de détachement, - Avoir satisfait aux épreuves de l'examen professionnel d'ingénieur territorial de promotion interne - Avoir accompli la totalité de ses obligations de formation statutaires obligatoires pour les périodes révolues depuis le 1^{er} juillet 2008 (tableau récapitulatif à remplir et à joindre au dossier) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Ancienneté :</p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Attestations de suivi de toutes les formations statutaires obligatoires :</p> <p><i>Formation au premier emploi ou à un nouveau cadre d'emplois</i> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Formation tout au long de la carrière</i> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Formation à la suite de l'affectation sur un poste à responsabilité (le cas échéant)</i> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>AGENT PROMOUVABLE :</p> <p>Oui <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p>
2- Fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins 2 ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. - Avoir satisfait aux épreuves de l'examen professionnel d'ingénieur territorial de promotion interne - Avoir accompli la totalité de ses obligations de formation statutaires obligatoires pour les périodes révolues depuis le 1^{er} juillet 2008 (tableau récapitulatif à remplir et à joindre au dossier) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

¹ Si l'agent répond aux conditions souhaitées, cochez la ou les cases correspondantes.

A) LES CRITERES LIES AUX ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DE L'AGENT

1) ANCIENNETE : 35 points maximum

CADRE RÉSERVÉ AU CDG					
Ancienneté	Durée de service	An(s)	Mois	Jour(s)	Nombre de points
Ancienneté de service dans la Fonction Publique (fonctionnaire) (0,25 pts par année de service dans l'une des trois fonctions publiques)				 /10
Ancienneté dans la catégorie hiérarchique ou dans le cadre d'emplois actuel (4 pts pour une ancienneté < 11 ans. ½ point supplémentaire par année pour une ancienneté ≥ 11 ans)				 /8
Ancienneté détenue dans un grade de catégorie A ou B (2 pts par année de services effectifs)				 /10
Ancienneté détenue dans le dernier grade d'avancement du cadre d'emplois (3 pts pour une ancienneté < 3 ans. 7 pts pour une ancienneté ≥ 3 ans)				 /7

Cadre réservé au CDG	Note :...../ 35
----------------------	-----------------

1) FORMATIONS EFFECTUEES AU-DELA DES OBLIGATIONS DE FORMATION STATUTAIRE OBLIGATOIRE : 10 points maximum

(Joindre la copie des attestations de formation des 5 dernières années).

NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE : LES FORMATIONS SANS LIEN AVEC LES MISSIONS DE L'AGENT ET LES FORMATIONS SANS ATTESTATION DE SUIVI JOINTE

Critères et Barème	Intitulé de la formation	Périodes	Organisme de formation
1 à 4 jours : 2,5 pts 5 à 9 jours : 5 pts ≥ à 10 jours : 10 pts		Du Au	
			Nombre total de jours de formation :

Cadre réservé au CDG

Note :...../ 10

2) CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS : 10 points maximum (joindre obligatoirement les justificatifs pour que les éléments soient pris en compte).

- **Préparations concours et examens professionnels de catégorie A suivies et terminées (1,5 pt par préparation)**

--

Cadre réservé au CDG	Note :...../ 3
----------------------	----------------

- **Présentation aux concours et examens professionnels de catégorie A (1,5 pt par présentation)**

--

Cadre réservé au CDG	Note :...../ 3
----------------------	----------------

- **Admissibles aux concours et/ou examens de catégorie A (5 pts par concours et 5 points par examen)**

--

Cadre réservé au CDG	Note :...../5
----------------------	---------------

Cadre réservé au CDG	Total :...../10
----------------------	-----------------

3) DIPLOMES² : 15 points maximum (Joindre obligatoirement la copie des diplômes pour que ces éléments soient pris en compte).

Critères et Barème	Diplômes obtenus	CADRE RÉSERVÉ AU C.D.G
- Diplômes ou titre homologué de niveau 4 : 3 pts / diplôme		
- Diplômes ou titre homologué de niveau 5 : 4 pts / diplôme		
- Diplômes ou titre homologué de niveau 6 et au-delà : 8 pts / diplôme		
- <u>Points bonus à partir du niveau 5</u> : diplôme domaine technique : 2 pts / diplôme		

Cadre réservé au CDG

Note :...../ 15

4) VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : 5 points maximum (joindre les justificatifs)

NB : *La VAE n'est pas prise en compte lorsque le diplôme obtenu par ce biais a été coté dans la rubrique « diplôme ».*

Critères et Barème	
• Si l'agent a déposé son livret 1 de VAE : - Diplôme préparé de niveau 4 : 1 pt / diplôme - Diplôme préparé de niveau 5 : 2 pts / diplôme - Diplôme préparé de niveau 6 et au-delà : 3 pts / diplôme	
• Si l'agent a finalisé totalement sa VAE : Diplôme préparé de niveau 4 : 3 pts / diplôme - Diplôme préparé de niveau 5 : 4 pts / diplôme - Diplôme préparé de niveau 6 et au-delà : 5 pts / diplôme	

Cadre réservé au CDG

Note :...../ 5

Cadre réservé au CDG

Sous-total :...../ 75

² Listez les diplômes obtenus

B) LES CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE

ELEMENTS LIES A L'EXERCICE DES MISSIONS ACTUELLES : **83 points maximum**

(joindre toutes les pièces que vous jugerez utiles, fiche de poste, organigramme...).

Critères	Indicateurs	Nombre de points									
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Missions actuelles	Les aptitudes générales à exercer ses missions	<input type="checkbox"/>									
	Le degré de responsabilité, l'autonomie	<input type="checkbox"/>									
	La capacité à communiquer, à convaincre	<input type="checkbox"/>									
	La capacité à élaborer et conduire un projet	<input type="checkbox"/>									
	La qualité relationnelle	<input type="checkbox"/>									
	La capacité d'adaptation	<input type="checkbox"/>									
	L'implication	<input type="checkbox"/>									
Total points :											

Critères	Barème / Nombre de points		
	> à 9 agents 3 pts	5 à 9 agents 2 pts	1 à 4 agents 1,5 pt
Nombre d'agents encadrés sur une période de 5 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères	Indicateurs / Nombre de points		
	Autorité hiérarchique 3 pts	Directeur Général / Directeur Général Adjoint 2 pts	Cadre supérieur (niveau inférieur à la direction générale) 1,5 pt
Rattachement hiérarchique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères	Indicateurs / Nombre de points			
	Très bonne aptitude 18 pts	Bonne aptitude 15 pts	Moyenne aptitude 10 pts	Passable 5 pts
Aptitude à exercer des fonctions et des responsabilités d'un niveau supérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critères	Indicateurs / Nombre de points				
	1ère position 10 pts	2ème position 8 pts	3ème position 6 pts	4ème position 4 pts	5ème position 2 pts
Ordre de priorité dans les propositions de la collectivité ³	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

³ Si plusieurs candidats d'une même collectivité ont le même ordre de priorité, aucun point ne leur sera attribué.

Critères	Barème / Nombre de points	Activités	Périodes	Organisme
Diversité des parcours : Activités en cours pour les détenteurs d'un mandat électif, dans le secteur associatif ou le secteur privé	+ 10 ans : 6 pts De 6 à 10 ans : 4 pts De 3 à 5 ans : 3 pts - de 3 ans : 1 pt		Du Au	
			Du Au	
			Du Au	
			Du Au	

NB : AUCUNE PERIODE NE SERA PRISE EN COMPTE SI LA COPIE DU JUSTIFICATIF N'EST PAS JOINTE.

Cadre réservé au CDG	Sous-total :...../ 83
----------------------	-----------------------

Total :...../158

LE POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE DE L'AGENT

Joindre obligatoirement la fiche de poste

J'atteste sur l'honneur que l'agent exerce Les fonctions suivantes (Intitulé exact des fonctions)	
Si l'agent occupe un poste à responsabilité, depuis quand ? (Préciser la date)	
Sous l'autorité hiérarchique du :	
Fonctions du N +1	
Fonctions du N + 2	
Et qu'à ce titre il encadre une équipe composée de (nombre d'agents)	